

AUTORITÉ BELGE DE LA CONCURRENCE

Auditorat

Code de droit économique, Livre IV, article IV.70, § 3.

Affaire CONC-C/C-19/0047: SA EMIL FREY Belgique/SA RENAULT NERI Liège et SA Ets Fernand NERI

Procédure simplifiée – Décision n° ABC-2020-C/C-01-AUD du 8 janvier 2020.

1. Le 20 décembre 2019, l’Auditeur général de l’Autorité belge de la Concurrence a reçu notification, conformément à l’article IV.10, §1er du Code de droit économique (ci-après « CDE »), d’une opération de concentration par laquelle la société EMIL FREY Belgique prend le contrôle exclusif des sociétés SA RENAULT NERI Liège et SA Ets Fernand NERI.
2. La partie notifiante a demandé l’application de la procédure simplifiée visée à l’article IV.70, §1 CDE.
3. La SA EMIL FREY Belgique est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé à 4340 AWANS, rue de Bruxelles, 124, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0880.777.717. Cette société est une filiale d’EMIL FREY holding AG, holding suisse du groupe EMIL FREY, premier groupe de distribution indépendant de véhicules automobiles constructeurs en Europe.
4. Elle est active, à travers ses filiales en région liégeoise, sur les marchés belges de la distribution au détail de véhicules neufs (voitures particulières et véhicules utilitaires légers) et d’occasion, de pièces de rechange et accessoires et de services d’entretien et réparation ainsi que de services de carrosserie, pour plusieurs marques de voitures telles que VW, Audi, Skoda, Seat, Ssangyong en qualité de concessionnaire agréé.
5. La SA RENAULT NERI Liège est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à 4000 Liège, rue de Mons, 5, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0831.928.418. Cette société y exerce ses activités en tant que concessionnaire RENAULT et DACIA.
6. La SA Ets Fernand NERI est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à 4621 Fléron, rue Bureau, 69, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0438.601.237. Cette société exerce ses activités dans 3 établissements :
 - NERI FLERON, concessionnaire RENAULT à 4621 Fléron, rue Bureau, 69 ;
 - NERI GRIVEGNEE, concessionnaire RENAULT et DACIA à 4030 Liège – Grivegnée, rue de Herve, 48;
 - NERI RETINNE, concessionnaire DACIA à 4621 Retinne, rue Arsène Falla, 77.

7. Les deux sociétés cibles belges ont pour activité la distribution au détail de véhicules neufs (voitures particulières et véhicules utilitaires légers) de marque RENAULT et DACIA, la vente de véhicules d'occasion et de services de maintenance (entretien et réparation) ainsi que la vente de service de carrosserie. Elles animent également un réseau de distribution secondaire composé de 3 distributeurs de marques RENAULT et DACIA et de 5 agents de marques RENAULT et DACIA, également situés dans la région de Liège.
8. Après examen de la notification et instruction de l'affaire, il apparaît que le projet de concentration tombe dans le champ d'application du CDE ainsi que de la catégorie c) de la Communication du Conseil de la concurrence relative aux règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations¹.
9. L'auditeur constate, en vertu de l'article IV.70, §3 CDE, que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.
10. Conformément à l'article IV.70, §4 CDE, la présente lettre doit être considérée, aux fins de l'application du CDE, comme une décision d'admissibilité du Collège de la concurrence au sens de l'article IV.66, §2, 1° CDE.

L'Auditeur - Patrick Marchand

¹ Conseil de la concurrence - Règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations, approuvé par l'assemblée générale du Conseil de la concurrence du 8 juin 2007, M.B. 04/07/2007, p. 36893.